

Souveraineté La Solution inc.

Une retraite honorable

Avec l'indépendance (Québec souverain), un programme de retraite serait mis en place au tout début, sujets: préparation, sécurité et passage du savoir.

Préparation:

Que le Parti Québécois introduise une loi visant la préparation des gens à une retraite semi-obligatoire dès l'âge de 55 ans, ceci en quatre (4) points.

1. À toutes les personnes qui auront atteints l'âge de 50 ans, l'employeur sera tenu de lui donner une semaine de congé à tous les trois (3) mois et ce, sans rémunération et ceci jusqu'à l'âge de 53 ans.
2. À toutes les personnes ayant atteint l'âge de 53 ans, l'employeur sera obligé de lui donner deux semaines de congé à tous les trois (3) mois sans rémunération et ce, jusqu'à l'âge de 55 ans.
3. Qu'une compensation monétaire soit versée par le gouvernement afin de combler les semaines de congé non rémunérées aux travailleurs de 50 ans et plus.
4. Une personne de 55 ans désirant continuer à travailler devrait aviser par écrit la compagnie pour qui elle travaille. Cet avis devrait inclure qu'il a pris connaissance des modalités et il les accepte.
 1. Qu'il doit travailler 2 jours maximum.
 2. Qu'il doit montrer à une jeune personne le travail à effectuer.
 3. Que le salaire horaire (pour le retraité) soit moindre.
 4. Que la retraite soit obligatoire à 60 ans. Mais le travailleur a le droit de se retirer en tout temps en avisant l'employeur par écrit au moins 45 jours avant la journée de la retraite.

Mais un amendement s'impose au sujet de l'obligation pour le numéro 4.4, que la retraite soit suggérée et non obligatoire.

Rémunération:

Le salaire des futurs retraités et des débutants devraient être équivalent ou supérieur au salaire minimum des industries (numéro 4.3).



Équipe de Rédaction du journal

Éditeur: Compagnie Souveraineté La Solution inc.

Rédacteur en chef: André Desnoyers

Montage graphique: Jean Luc Messier

Programmeur: Jean Lussier